

VEILLE SECTORIELLE Benelux

Une publication du SER de La Haye et du SE de Bruxelles
Mars 2025

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE À RETENIR

-27,1%

La baisse des émissions de gaz à effet de
serre au Benelux entre 1990 et 2022
(données [Eurostat](#))

Région du Benelux

- Climat
- Énergie
- Décarbonation de l'industrie

Belgique

- Sommet européen de l'industrie à Anvers
- Démarrage du chantier de la première usine de production d'hydrogène décarboné
- Le nouveau gouvernement fédéral prévoit de réduire les subventions au réseau de transport d'hydrogène
- La SNCB a retenu l'offre du constructeur espagnol CAF pour renouvellement de 600 automotrices
- L'ancien site de Caterpillar a été proposée pour la production de blindés de John Cockerill
- Accord de gouvernement : maintien de la déductibilité fiscale pour les voitures de société hybrides

Luxembourg

- Le Luxembourg veut se doter d'un « cloud souverain »
- La taxe carbone a été revue à la hausse en 2025 pour améliorer le bilan carbone luxembourgeois

- Près de 70% des Luxembourgeois se rendent au travail en voiture
- La FEDIL appelle à une réglementation de l'intelligence artificielle plus favorable à l'innovation

Pays-Bas

- En premier lieu, le « mystère du fromage » : pourquoi le Gouda et l'Edam ont-ils échappé aux tarifs douaniers américains en 2019 ?
- Le Président des États-Unis annonce des tarifs douaniers sur les importations d'acier et d'aluminium, l'industrie néerlandaise est inquiète
- La compétitivité du Port de Rotterdam inquiète
- Les obligations relatives à la qualité de l'eau appellent une révision de la politique néerlandaise en la matière
- Dispositif de récupération de l'énergie dispensée lors du freinage des tramways de Rotterdam
- Le secteur néerlandais des puces soumet à l'État un programme d'innovation de 735 M€
- De nouveaux plans pour faire face au risque de pénurie d'eau potable

Région du Benelux

Climat

Pays-Bas

Les ambitions climatiques néerlandaises sont confrontées à la crise de l'azote et à la saturation du réseau électrique. En 2019, le gouvernement s'est engagé dans le cadre d'un accord national sur le climat à baisser les émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport à leur niveau de 1990. Cet objectif a même été inscrit dans la loi. Mais la crise d'azote et la saturation du réseau d'électricité constituent des obstacles à la réalisation de plusieurs projets de transition énergétique. Le gouvernement entend prendre des mesures complémentaires, dont la nature et le financement peinent toutefois à trouver un soutien majoritaire au parlement, sachant que certains partis de la coalition gouvernementale sont partagés.

Le conseil citoyen national pour le climat (*Burgerberaad*) s'est réuni pour la 1^e fois le 18/1/25. Cette assemblée citoyenne de 175 participants âgés de 16 ans et plus (sélectionnés à partir d'un échantillon représentatif de la société) est chargée de proposer des mesures contre le changement climatique. Afin d'impliquer davantage la société civile, le gouvernement en avait défini les [modalités](#) en décembre 2022. Tirant profit des enseignements de la Convention citoyenne sur le climat française pour l'estimation des coûts, le gouvernement néerlandais prévoit un budget de 5 à 6 M€. Ce conseil se réunira au moins 6 fois pour discuter de l'influence de l'alimentation, de la consommation et des voyages sur le changement climatique. Il livrera sa copie en septembre 2025, ce qui donnera lieu à un débat dédié à la chambre basse du parlement.

L'association environnementale *Milieudefensie* annonce le 11/2/25 qu'elle se pourvoit en cassation après avoir perdu son appel dans l'affaire climatique contre Shell en novembre 2024. Le mouvement écologiste se pourvoit en cassation, estimant que le tribunal n'a pas appliqué correctement la législation sur les droits de l'homme.

Luxembourg

Le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité M. Serge Wilmes (CSV) a présenté le 7/2/2025 le [Projet de stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique](#). Celui-ci inclut 131 mesures, visant notamment à renforcer les capacités opérationnelles d'intervention lors des inondations, collecter des données en temps réel sur les urgences hospitalières pour des pathologies liées à la chaleur, la renaturation des cours d'eau; la végétalisation de l'espace public pour limiter l'impact des canicules ou encore la mise en œuvre du programme forestier national. Ces mesures pourront être chiffrées et budgétisées à l'issue de la phase de consultation avec le public, prévue courant 2025.

Énergie

Pays-Bas

En 2024, les Pays-Bas ont produit pour la 1^e fois plus d'électricité décarbonée que d'électricité de sources fossiles. D'après la Plateforme nationale pour le climat ([NKP](#)), chargée d'assurer le dialogue entre société civile et autorités sur la politique climatique, 54% de toute l'électricité produite aux Pays-Bas provenait de sources renouvelables en 2024, soit la première année où l'électricité est majoritairement d'origine renouvelable (50% en 2023). En 2024, la production d'électricité renouvelable a augmenté de 11% (+14% pour l'énergie éolienne, +15% pour l'énergie solaire photovoltaïque), malgré l'arrêt plus fréquent des installations en cas d'offre supérieure à la demande. À noter que ces arrêts représentaient en 2024 une perte de 3 TWh d'électricité, soit 3 fois plus qu'en 2023.

Le gouvernement multiplie les points d'avancement sur le programme nucléaire en cours. Le programme nucléaire néerlandais, lancé en 2022 par le gouvernement Rutte IV, prévoyait la construction de deux grands réacteurs nucléaires d'ici 2035. Ce projet est poursuivi par le nouveau gouvernement Schoof constitué en juillet 2024, lui adjoignant 2 centrales supplémentaires pour renforcer l'autonomie stratégique du pays. Ces 2 centrales supplémentaires feront l'objet d'un programme distinct des 2 premières. L'année 2025 sera cruciale pour le programme nucléaire, plusieurs décisions devant être prises cette année : choix du type de participation de l'État, du site d'implantation et du mode d'attribution du projet de construction. Par ailleurs, le gouvernement néerlandais prévoit de créer une société publique de participation.

L'entreprise néerlandaise Lion Storage va construire à Flessingue (Zélande) un [système de stockage de l'électricité](#) intermittente produite par les éoliennes énergie verte à Flessingue, fondé sur des batteries fournies par Tesla. Le financement privé (350 M€) est assuré par un consortium qui comprend notamment le groupe australien *Macquarie*, la société belge *Tinc*. Le projet appelé « *Mufasa* » contourne les difficultés liées à la congestion du réseau électrique en tirant profit du raccordement d'une centrale au charbon désaffectée. Le projet, dont la gestion sera confiée à l'électricien *Eneco*, devrait être achevé au deuxième trimestre 2027 pour alimenter quelque 200 000 ménages. À noter que les Pays-Bas connaissent d'autres systèmes de batteries similaires : *FlevoBess* et *Buffalo* (Giga Storage).

Le gouvernement néerlandais a convenu avec les fournisseurs d'énergie de mettre en place un [fonds de soutien](#) pour aider les ménages vulnérables à payer leurs factures d'énergie. L'État alloue 60 M€ à cette fin, tandis que le secteur de l'énergie prendra en charge les coûts de mise en œuvre.

Le prix du gaz atteint son niveau le plus élevé depuis deux ans en février 2025. Sur le marché de gros d'Amsterdam, il a atteint 58,64 € par MWh de gaz à livrer en mars, un record depuis février 2023.

Les réserves de gaz néerlandaises baissent. Le 12/01/25, le [taux](#) de remplissage des réserves de gaz néerlandaises est tombé en-dessous de 50%, soit en-deçà de la moyenne de 64% de ces 10 dernières années à la même période. L'entreprise publique *Gasunie* et le ministère du Climat et de la Croissance verte excluent tout problème d'approvisionnement cet hiver.

Le 21 février dernier, la Commission européenne a annoncé par communiqué de presse son approbation au plan d'aide d'État de la Belgique pour la prolongation de 10 ans de deux réacteurs nucléaires. Cette approbation fait suite à la décision du précédent gouvernement fédéral d'engager la prolongation de deux réacteurs (Thiange 3 et Doel 4) pour une durée de 10 ans jusqu'à 2035. Conjointement avec Engie-Electrabel, propriétaire et opérateur de ces réacteurs qui prévoyait de sortir du nucléaire, l'État a élaboré un plan de prolongation comprenant un paquet de mesures dont des aides d'État qui ont été notifiées à la Commission européenne en juin 2024. Suite à un 1^{er} avis de la Commission en date du 22/7/2024, le plan a été amendé, ce qui a donné lieu à son approbation le 21/2/2025. À noter que le nouveau gouvernement fédéral (entrée en fonction en février) envisage une prolongation supplémentaire de ces réacteurs jusqu'en 2045 et par ailleurs d'abroger la loi de 2003 visant à sortir du nucléaire.

Les régions de Belgique sont chargées de transposer la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments et devraient y parvenir dans le délai imparti. La directive européenne 2024/1275, visant à réformer la certification PEB (performance énergétique des bâtiments) est entrée en vigueur le 29/5/2024 et les États membres ont 2 ans à compter de cette date pour la transposer. En Belgique, cette transposition relève de l'échelon régional. En Flandre, la mise en œuvre des normes PEB pour les bâtiments non résidentiels est en cours d'étude et sera liée au Certificat de Performance Énergétique (EPC) pour ces bâtiments. Le certificat EPC NR, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2023, évalue la performance énergétique globale en considérant l'isolation, le chauffage, la ventilation, l'éclairage et les énergies renouvelables sur site. Les exigences s'étendent progressivement : en 2025 pour les bâtiments de plus de 1000 m², en 2026 pour ceux de plus de 500 m², et tous les bâtiments devront atteindre un label E minimum d'ici le 1/1/2030. En Région bruxelloise, la réforme de la certification PEB est presque achevée, avec une 3^e lecture imminente. Elle vise à réduire l'écart entre la consommation théorique et réelle des bâtiments, tout en rendant le certificat plus lisible, avec des informations détaillées sur les travaux nécessaires, et une obligation progressive d'intégration de l'énergie solaire à partir de 2027. En Région wallonne, la ministre de l'Énergie, Mme Cécile Neven, prépare un projet de décret incluant un PEB+ pour le S1 2025, comprenant une feuille de route pour atteindre les objectifs énergétiques à l'horizon 2050, avec des estimations de coûts. Cette réforme répond aux exigences européennes tout en visant la neutralité carbone des habitations wallonnes d'ici 2050.

Décarbonation de l'industrie

Pays-Bas

La transition écologique de l'industrie chimique se heurte aux limites du réseau électrique néerlandais et à l'émergence plus lente que prévu de la filière hydrogène. Selon l'office national de statistique (CBS), l'industrie chimique est le type d'industrie le plus émetteur de

gaz à effet de serre, mais ses émissions ont baissé de 35,1% entre 1992 et 2022. Outre la lutte contre le changement climatique, sa transition énergétique est rendue nécessaire par la fermeture du champ gazier de Groningue, qui a abreuvé l'industrie néerlandaise de la fin des années 1960 à oct. 2024 (environ 30 M de m³ par an). Or, l'électrification du secteur est compliquée par la saturation du réseau électrique, saturé, conduisant à des délais d'obtention de nouveaux raccordements pouvant excéder l'année. Une autre piste est le développement de l'hydrogène, toutefois le développement de la filière s'avère trop lent, à l'image du projet de corridor d'hydrogène entre Rotterdam et le Limbourg prend du retard.

TotalEnergies a signé des accords avec Air Liquide pour développer deux projets aux Pays-Bas, visant à produire environ 45 000 tonnes d'hydrogène décarboné par an. Le premier (600 M€) consiste en un électrolyseur de 250 MW au droit de la raffinerie de Zélande, qui en sera la 1^{re} bénéficiaire à partir de 2029. Cet électrolyseur sera alimenté par l'électricité renouvelable du parc éolien offshore *OranjeWind*, détenu à 50 % par TotalEnergies. Le deuxième porte sur un contrat dit d'« achat ferme » d'hydrogène produit par le projet ELYgator (électrolyseur de 200 MW d'AirLiquide) dans la zone du Maasvlakte à partir d'électricité du même champ éolien offshore, au bénéfice de la raffinerie d'Anvers à partir de fin 2027. L'hydrogène sera livré via le réseau de canalisations d'Air Liquide.

Belgique et Luxembourg

Les grands projets d'investissement dans la décarbonation d'ArcelorMittal sont confrontés à la perte de compétitivité de l'acier européen. Premier producteur d'acier européen, ArcelorMittal est fortement implanté au Luxembourg où se situe son siège social et où, pour 100 000 habitants, 580 travaillent dans le secteur de l'acier soit le taux le plus important de l'UE. L'entreprise est aussi très présente en Belgique avec notamment le site de Gand alors que l'acier brut produit en Belgique et au Luxembourg représente aujourd'hui 7% de la production totale de l'UE. Dans le contexte de la décarbonation de la sidérurgie européenne et de l'engagement du groupe Arcelor Mittal de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en Europe, les sites belges et luxembourgeois sont confrontés à un mur d'investissements, alors que les perspectives de croissance sont contraintes par la concurrence des producteurs asiatiques et la baisse de la demande en Europe. Malgré l'aide de la Région flamande (600 M€), ArcelorMittal a ainsi annoncé mettre en pause son projet de décarbonation à Gand (plus d'un milliard d'euros), à l'instar de tous ses autres sites (dont Dunkerque). Au Luxembourg, le site de Bissen avec ses 280 salariés semble particulièrement fragilisé et pourrait s'orienter vers une suppression d'emplois prochainement suscitant l'inquiétude des pouvoirs publics. L'envolée des prix de l'énergie en Europe est une des principales menaces alors que les solutions de fours électriques ou de d'utilisation d'hydrogène vert nécessiteront la production d'électricité propre en quantité importante et à un prix abordable. De plus le marché de l'hydrogène vert évolue aujourd'hui trop lentement pour représenter une source de combustible fiable alors qu'il n'y a aujourd'hui pas assez de capacités électriques décarbonées pour en produire localement et

que l'importation reste complexe. Dans ce contexte les industriels demandent plus de mesures de protection face aux importations et aux surcapacités mondiales. Le seul mécanisme de taxe carbone aux frontières qui doit entrer en vigueur en 2026 ne suffira pas à protéger l'Europe de ces importations alors que les Etats-Unis – où ArcelorMittal réalise aujourd'hui 13 % de son chiffre d'affaires – ont annoncé l'application de droits de douane de 25 % sur l'acier et l'aluminium. Les décisions d'investissement à Gand et plus largement en Belgique et au Luxembourg restent donc suspendues à des mesures des pouvoirs publics claires et assumées pour permettre à l'industrie sidérurgique européenne de se décarboner tout en conservant sa compétitivité.

Sommet européen de l'industrie à Anvers

Le 26 février 2025, le Sommet européen de l'industrie s'est tenu à Anvers, en Belgique, avec la participation de la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, ainsi que du ministre-président flamand, Matthias Diependaele, et du premier-ministre belge, Bart de Wever. Plus de 400 chefs d'entreprise ont également pris part à cet événement, parmi lesquels figuraient des représentants de divers secteurs industriels européens. Lors de ce sommet, Ursula von der Leyen a présenté le Clean Industrial Deal, une initiative visant à revitaliser l'industrie européenne tout en poursuivant les objectifs de décarbonation. Le **Clean Industrial Deal** répond aux préoccupations de l'**Antwerp Declaration** du 20 février 2024, signée par plus de 1 300 organisations de 25 secteurs, tout en visant une réduction de 90 % des émissions de CO₂ de l'UE d'ici 2040. Ce plan s'attaque à plusieurs défis : la réduction des coûts énergétiques grâce au **Plan d'action pour une énergie abordable**, qui accélère le déploiement des énergies propres et l'électrification, ainsi que la mobilisation de **100 Md€** pour soutenir la transition verte. Il prévoit également un **nouveau cadre d'aides d'État** en faveur de la décarbonation et des technologies propres. Parallèlement, la commission prévoit la **simplification des réglementations**, avec les paquets « **Omnibus I & II** », qui allègent les contraintes liées à la **taxonomie**, à la **CSRD** (publication d'informations sur la durabilité), à la **CSDDD** (devoir de diligence) et au **MCAF** (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières).

Face aux défis que rencontre l'industrie européenne – baisse de la demande, ralentissement des investissements, coûts énergétiques élevés – le sommet a souligné l'urgence d'agir pour éviter la désindustrialisation et assurer une transition durable. La Commission européenne et les autorités belges appellent à une mise en œuvre rapide de ces initiatives pour maintenir la compétitivité et la croissance industrielle européenne.

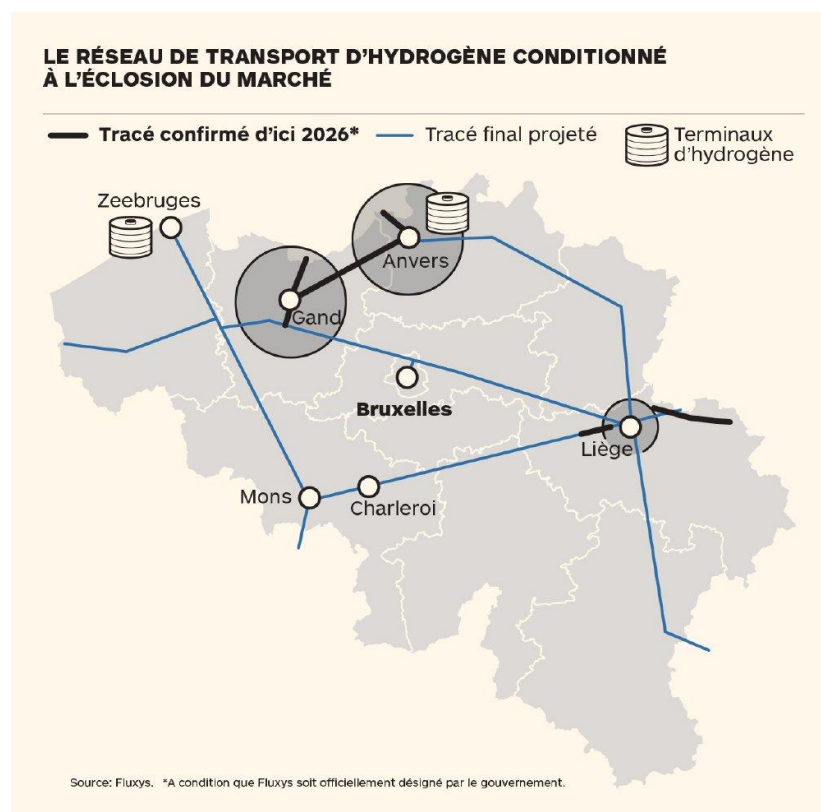
Démarrage du chantier de la première usine de production d'hydrogène décarboné

La construction de l'usine Hyoffwind, une installation de production d'hydrogène vert de 25 MW située à Zeebrugge, a été lancée le 18 février 2025 pour une mise en service prévue en 2026. Ce projet, estimé à environ 80 M€, est mené par un consortium composé de Virya Energy (filiale du groupe Colruyt), Messer et Hyoffgreen (communes flamandes). L'usine utilisera un électrolyseur fourni par John Cockerill, alimenté par des éoliennes offshores belges, et prévoit de conclure des contrats à long terme avec les producteurs d'énergie en mer. L'hydrogène produit sera distribué par Messer via son réseau de conduites pour les clients industriels, et par Virya via son réseau de stations-service DATS24 pour les transporteurs, avec l'objectif d'offrir un prix inférieur à 10 €/kg. En outre, l'usine servira d'infrastructure de flexibilité du réseau, permettant d'utiliser les surplus d'électricité éolienne pour produire de l'hydrogène, qui pourra être vendu directement ou injecté dans le réseau de gaz de

Fluxys. Le projet Hyoffwind vise à réduire les émissions de CO₂ de 25 000 tonnes par an dans les secteurs de la mobilité et de l'industrie.

Le nouveau gouvernement fédéral prévoit de réduire les subventions au réseau de transport d'hydrogène

Le gouvernement fédéral prévoit de réduire ses dépenses en annulant la totalité des subventions prévues pour la construction du réseau belge d'hydrogène d'économiser, soit 246 M€. Dans son plan d'investissement à horizon 2032, Fluxys, désigné comme gestionnaire unique du réseau d'hydrogène (HNO), prévoit une combinaison de canalisations de gaz naturel réaffectées et de nouvelles canalisations pour le transport d'hydrogène qui représenterait un investissement indicatif de 676 M€. En décembre 2023, le gouvernement fédéral a approuvé le plan d'investissement soumis par Fluxys pour le développement des premières canalisations de transport d'hydrogène, qui constitueront la dorsale hydrogène belge. La première phase de construction, qui concerne un réseau de 150 km, a reçu une subvention de 95 M€ provenant du plan de relance. Cette phase est prévue pour être mise en service en juillet 2026. La deuxième phase, initialement prévue pour bénéficier d'une subvention d'environ 250 M€, voit désormais sa ventilation budgétaire incertaine, selon Fluxys. Pour s'adapter, Fluxys envisage de réduire l'envergure du projet ou de reporter certains investissements tout en menant des enquêtes auprès de l'industrie et des opérateurs voisins pour ajuster ses priorités.



La SNCB a retenu l'offre du constructeur espagnol CAF pour le renouvellement de 600 automotrices

Le conseil d'administration de la SNCB a retenu l'offre du constructeur espagnol CAF pour le renouvellement de 600 automotrices sur une période de 12 ans, un contrat estimé à environ 3,4 Md€. Cette décision a été prise au détriment d'Alstom et Siemens, malgré l'offre moins chère d'Alstom, qui s'élevait à 3,3 Md€.

Le CEO d'Alstom Benelux s'est étonné de cette décision, soulignant que les scores globaux des offres étaient très proches, avec 76,3 % pour CAF et 75,9 % pour Alstom. Alstom envisage un recours juridique.

Alstom, qui possède deux usines importantes en Belgique (à Bruges et Charleroi, employant respectivement 480 et plus de 1 000 personnes), a exprimé sa déception et a envoyé une lettre au ministre fédéral de la Mobilité, Jean-Luc Crucke, ainsi qu'aux ministres-présidents flamand et wallon, pour demander une réaction politique. Jean-Luc Crucke a rappelé que la SNCB doit respecter les réglementations européennes, tout en reconnaissant les préoccupations concernant les retombées économiques locales des marchés publics. La SNCB justifie son choix par le meilleur rapport qualité-prix de l'offre de CAF, soulignant que le droit européen interdit de privilégier la production locale dans les appels d'offres.

L'ancien site de Caterpillar a été proposé pour la production de blindés de John Cockerill

Le bourgmestre de Charleroi Thomas Dermine a contacté différents industriels dans le domaine de la défense, dont John Cockerill, ainsi le ministre de la Défense pour leur proposer une partie de l'ancien site de Caterpillar à Gosselies (fermé en 2016). Ce site, appartenant à la Région wallonne et aux pouvoirs locaux, pourrait être rapidement mobilisé pour répondre aux besoins européens en matière de défense. Thomas Dermine souligne que cette opportunité doit être explorée sans compromettre le processus de reconversion du site, mais en l'adaptant pour intégrer les intérêts de la défense.

Accord de gouvernement: maintien de la déductibilité fiscale pour les voitures de société hybrides

Le nouveau gouvernement fédéral a décidé de maintenir la déductibilité fiscale pour les voitures de société hybrides, avec une période de transition étendue. Jusqu'à la fin de 2027, le pourcentage maximal de déduction fiscale pour les hybrides restera à 75 %. Ce taux diminuera ensuite à 65 % en 2028 et à 57,5 % en 2029, aligné sur la réduction pour les véhicules électriques. Les coûts de carburant des hybrides seront déductibles à hauteur de 50 % jusqu'à la fin de 2027, tandis que les coûts d'électricité bénéficieront de la même déductibilité que ceux des modèles électriques. Ces taux s'appliqueront pendant toute la durée d'utilisation du véhicule par le même propriétaire ou locataire. Les conditions d'accès à ce régime fiscal avantageux sont en cours de finalisation. Toutefois, il est d'ores et déjà connu qu'il ne concernera que les hybrides les plus écologiques, respectant des critères stricts d'émissions de CO₂ définis selon de nouvelles méthodes de mesure.

Le Luxembourg veut se doter d'un « cloud souverain »

Le gouvernement a signé le 23 janvier un contrat pour la création d'un « cloud souverain » avec Clarence S.A., une joint-venture entre LuxConnect et Proximus Luxembourg. L'objectif est d'exploiter une plateforme *cloud* totalement isolée pour le traitement des données sensibles dans le secteur public. La solution est mise en œuvre via le Centre des Technologies de l'Information de l'État (CTIE) et vise à garantir le plus haut niveau de souveraineté des données. Ce partenariat avec Clarence fait suite à l'annonce des projets de supercalculateur optimisé par l'intelligence artificielle (IA) *Meluxina-AI* et du centre d'innovation dédié à l'IA, *AI Factory*.

La taxe carbone a été revue à la hausse en 2025 pour améliorer le bilan carbone luxembourgeois

Le Luxembourg a décidé de [rehausser](#) sa taxe carbone en 2025 : elle passe de 35 à 40€ par tonne de CO₂. Prévus dans le plan national énergie et climat (PNEC), cette hausse vise en particulier à réduire le « tourisme à la pompe », 70% des émissions du secteur des transports (représentant 2/3 des émissions attribuées au Luxembourg) étant dues à la vente de carburant aux véhicules immatriculés à l'étranger.

Près de 70% des Luxembourgeois se rendent au travail en voiture

Les 2/3 des Luxembourgeois effectuent les trajets domicile-travail en voiture. L'office de statistique [Statec](#), estime à 67% la part des actifs luxembourgeois se rendant sur leur lieu de travail en voiture, le reste empruntant majoritairement les transports en commun (17,0%). Les modes actifs représenteraient 12,7% des déplacements domicile-travail et le covoiturage 2,2%.

La FEDIL appelle à une réglementation de l'intelligence artificielle plus favorable à l'innovation

Dans son avis relatif au projet de transposition luxembourgeoise de la loi européenne sur l'intelligence artificielle (IA), [publié](#) le 17/2/2025, la Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL) regrette un cadre réglementaire « *contraignant, voire trop contraignant* ». Pour la FEDIL, il importe de protéger les utilisateurs de l'IA tout en favorisant davantage l'aptitude des entreprises à innover. Elle fustige les lourdeurs administratives potentielles, pénalisantes pour les petites entreprises et les startups.

En premier lieu, le « mystère du fromage » : pourquoi le Gouda et l'Edam ont-ils échappé aux tarifs douaniers américains en 2019 ?

Le FD révèle qu'en 2019, les fromages de Gouda et d'Edam sont parvenus à ne pas être concernés par les [droits de douanes](#) de 25% prévus par l'administration américaine pour ce type de produits en provenance d'Europe, alors que les fromages français et italiens y ont bien été soumis. L'enquête du journal met en lumière le rôle joué par l'Ambassadeur des États-Unis de l'époque, M. Pete Hoekstra.

Le Président des États-Unis annonce des tarifs douaniers sur les importations d'acier et d'aluminium, l'industrie néerlandaise est inquiète

Les États-Unis ont instauré des [droits de douanes](#) de 25 % sur les importations d'acier et d'aluminium. L'exportation d'acier néerlandais vers les États-Unis représentait 748 millions de dollars en 2024, ils sont le deuxième exportateur européen d'acier vers les États-Unis.

La compétitivité du Port de Rotterdam inquiète

Le Port de Rotterdam, la province de Hollande-Méridionale et la municipalité de Rotterdam, mais aussi des politiques nationaux, font part dans une [lettre conjointe](#) en date du 5/2/25 de leur préoccupation sur l'impact de la crise d'azote, la saturation des réseaux d'électricité et la « politique écologique » sur la pérennité du port et des activités industrielles (notamment chimiques) de la zone portuaire. Ils réclament un investissement public de l'État (dans le cadre du budget rectificatif du printemps) pour lever les obstacles à la transition que constituent les problèmes de capacité du réseau électrique et l'absence de réseaux de transport d'hydrogène. À noter qu'en 2024, le Port de Rotterdam a vu une baisse du transbordement de 0,7%, qui est toutefois surtout due à une forte baisse dans le transbordement de pétrole et charbon et cache la hausse de 2,8% dans le transbordement de containers. Les catégories minerais de fer, produits pétroliers et autres segments du vrac sec ont également crû en 2024. En conséquence, le port d'Anvers a presque dépassé celui de Rotterdam en termes de transbordement de containers.

Les obligations relatives à la qualité de l'eau appellent une révision de la politique néerlandaise en la matière

Un rapport de la Commission européenne sur l'application de la [directive cadre sur l'eau](#) (2000), qui vise à rendre toutes les eaux de surface et souterraines de l'UE propres d'ici 2027, affirme que les Pays-Bas n'atteindront pas cet objectif s'ils ne changent pas d'approche. Le rapport plaide pour une approche politique plus contraignante sur les pollutions de l'eau par l'azote et les pesticides et sur les rejets de l'industrie. La Commission appelle également à

une application plus stricte des règles relatives à la pollution chimique et à davantage d'aides pour la transition agricole.

Dispositif de récupération de l'énergie dispensée lors du freinage des tramways de Rotterdam

Face à la saturation du réseau électrique, la société de transport public de Rotterdam RET a mis en place une [banque d'alimentation](#) pour stocker et utiliser l'énergie excédentaire sur une partie de son réseau de transport. Ce dispositif lui permet de contourner les difficultés d'obtention de nouveaux raccordements électriques permettant de répondre à ses besoins.

Le secteur néerlandais des puces soumet à l'État un programme d'innovation de 735 M€

Le secteur néerlandais des puces électroniques réuni au sein du consortium *ChipNL* a soumis en janvier un [projet](#) de programme d'innovation au ministre de l'économie, qui prévoit un investissement de 735 M€ (dont 420 publics) dans les 7 prochaines années. Les 64 parties (entreprises, centres de recherches et universités) entendent ainsi stimuler l'innovation dans ce secteur, ce qui rapporterait 4,8 M€ à l'économie néerlandaise. À noter que ce projet s'inspire des *Chip Act* chinois et américain, et semble s'inspirer dans sa formalisation des projets du fonds national de croissance (*nationaal groeifonds*), fonds qui n'a pas été reconduit en 2024 ni 2025 par le nouveau gouvernement.

De nouveaux plans pour faire face au risque de pénurie d'eau potable

Face au risque croissant de pénurie d'eau, qui a fait l'objet d'alertes répétées de la part des entreprises du secteur et d'un rapport documenté de l'institut de connaissances et de recherche RIVM qui évalue le besoin d'eau à près de 100m de mètres cubes d'ici 2030 (+7% par rapport à 2020) – soit un peu moins que la consommation dans une province comme Overijssel –, le gouvernement présente un [plan d'action national](#) aux côtés des 12 provinces et des 10 compagnies d'eau avec des plans régionaux d'accompagnement pour la préservation et l'expansion des sources d'eau potable. Il L'ambition affichée est d'économiser d'ici 10 ans environ 20% d'eau, mais aussi de développer le captage et la purification.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Services Économiques de La Haye et Bruxelles

aude.robin-mitreviski@dgtrésor.gouv.fr, arnaud.boulanger@dgtrésor.gouv.fr

Rédaction : SER de de La Haye et SE de Bruxelles

Abonnez-vous : lahaye@dgtrésor.gouv.fr